

Devenez un membre partenaire du ROG

EN FAISANT UN DON (défiscalisé) à l'association,

Soyez acteur du bon fonctionnement de la vie associative du Rugby Olympique De Grasse et des ambitions pour nos futures saisons de l'école de rugby, de nos équipes jeunes, des féminines et des équipes séniors.

UN CLUB HISTORIQUE

Fondé en 1963, le Rugby Olympique de Grasse est l'une des plus anciennes associations sportives grassoises. Notre club s'appuie depuis toujours sur la jeunesse du territoire. C'est donc un travail qui commence dès les plus jeunes catégories avec une exigence de formation et de transmission de valeurs reconnues de tous.

LE SAVIEZ VOUS

Les dons au profit des associations ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu de **66%** du montant versé dans la limite de **20%** de votre revenu imposable.
Le RUGBY OLYMPIQUE DE GRASSE est éligible pour recevoir des dons.

POURQUOI UN DON ?

Il vous permet de participer afin de soutenir le club pour ses coûts de fonctionnement de l'école de rugby, dans la formation des jeunes ainsi que les équipes seniors dans leurs championnats respectifs.

QUEL MONTANT PEUT-ON DONNER POUR LE DON ET AINSI POUVOIR BENEFICIER DE LA REDUCTION D'IMPÔT ?

Vous pouvez faire un don n'excédant pas **20%** du montant de votre revenu imposable.
Exemples: montant don au ROG et montant de la réduction d'impôt sur le revenu que vous pouvez déclarer :

DON POUR LE ROG	REDUCTION IMPÔT
600	396
700	462
800	528

DON POUR LE ROG	REDUCTION IMPÔT
900	594
1 000	660

Plus si vous le souhaitez contactez-nous.

***Don minimum 500 euros pour devenir membre partenaire**

RENSEIGNEMENT DECLARATION IMPOTS 2021

Lors de votre déclaration annuelle de revenu, vous devez indiquer dans la case 7 UF du formulaire de votre déclaration le montant du versement que vous avez effectué en don.

Exemple : les dons réalisés en 2022 seront déduits en 2023.

7 I RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Dons versés à des organismes établis en France

Dons versés à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 1000 €)

7UD

Dons versés à d'autres organismes d'intérêt général, aux associations d'utilité publique, aux candidats aux élections

7UF



Devenez un membre partenaire du ROG

DOCUMENT DE JUSTIFICATION DU DON

Pour déclarer la réduction d'impôt, le club RUGBY OLYMPIQUE DE GRASSE vous remettra après réception de votre donation, un reçu à titre de justificatif pour l'administration fiscale (un CERFA de don numéroté : document comptable légal)

LES AVANTAGES ETRE MEMBRE ACTIF DONATEUR DU RUGBY OLYMPIQUE DE GRASSE

Nous vous invitons lors de toutes les rencontres de championnat seniors (jusqu'à fin 2023) à l'accès au stade Perdigon et à une collation d'après match dans votre espace privilégié (MEMBRE ACTIF DU ROG).

MODALITE DONATION ET CONTACT

Donation par chèque à l'ordre du Rugby Olympique Grasse
et/ou virement RIB : FR76 3000 3004 8200 0372 6154 890

Secrétariat du ROG, Téléphone : 04 93 70 72 55

E-mail : pascale.batocchioni@gmail.com ou

Le trésorier : alain.batocchioni@wanadoo.fr

Adresse postale :
Stade RUGBY

OLYMPIQUE GRASSE
Route de PEGOMAS
06130 GRASSE

LES PRESIDENTS : Eric BERDEU et Barthélémy ORS

NOS PRESIDENTS : NOS AMBITIONS

En devenant membre partenaire du Rugby Olympique de Grasse, vous participez à la continuité de son développement, à pérenniser sa priorité de formation auprès de ses jeunes, à faire rayonner ses équipes seniors au plus haut niveau amateur et à maintenir l'esprit convivial de ses manifestations.

Votre participation et implication au sein du ROG sont importantes. Elles permettront au club de continuer à être un élément majeur de la ville de GRASSE et du monde du rugby.

Merci à toutes et à tous , vive le ROG.



Eric BERDEU
Co-Président du ROG



Barthelemy ORS
Co-Président du ROG

